

Programme Formation



Location . Vente . SAV . Formation



Grues mobiles aluminium

Sur remorques & camions



Monte-Meubles aluminium

Sur remorques & porteurs



Monte-matériaux aluminium

Sur remorques



Grues sur chenilles & araignées

ACES
Compétences & Sécurité

Partout en France et sur
www.klaas.fr



Le Programme de formation



LES PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans (dérogation possible).
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre en conformité avec la réglementation (obligatoire).
- Pouvoir délivrer une autorisation de conduite.

LA VALIDATION (4h) :

- Évaluation théorique et pratique.
- Test.
- Attestation de formation (ACES)

LE CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE (7h) :

- Les devoirs et responsabilités des utilisateurs.
- Les réglementations des engins de levage.
- Les grues tractables, types et mouvements.
- La technologie des équipements de travail.
- Les conditions de stabilité d'une grue.
- Les abaques de charges et contrôleur d'état de charge.
- Le calage et le mouflage d'une grue.
- Les règles de conduites routières.
- Les chaînes cinématiques et principes des énergies mises en oeuvre.
- Les différents indicateurs du tableau de bord.
- Les batteries et le risque électrique.
- Les accessoires de levage.
- Les élingues et leurs limites.
- Les calculs des forces.
- Le centre de gravité.
- Les gestes de commandement.
- Le transport, la mise en place et l'adéquation au levage.



LE CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE (10h) :

- Le contrôles documentaires (VGP, CE, Notice d'utilisation, carnet d'entretien, ...) .
- Les vérifications à la prise de poste.
- L'attelage et le dételage de la grue.
- La mise en place par la roue jockey ou par déplacement autonome sur essieu.
- La mise en place de la grue (adéquation et balisage).
- Le calage et les mises à niveau dans différentes conditions environnementales (nature des sols, déclivités, bord de chaussée, ...) .
- Le déploiement de la grue, les contrôles et les essais de fonctionnement de l'ensemble.
- Les différents exercices en vision directe, en aveugle, avec les différents accessoires des grues (pinces, bennes, ...) .





Le Programme de formation



LES PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans (dérogation possible).
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre en conformité avec la réglementation (obligatoire).
- Pouvoir délivrer une autorisation de conduite.

LA VALIDATION (4h) :

- Évaluation théorique et pratique.
- Test.
- Attestation de formation (ACES)

LE CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE (10h) :

- Les devoirs et responsabilités des utilisateurs.
- Les réglementations des engins de levage.
- Les grues tractables, types et mouvements.
- La technologie des équipements de travail.
- Les conditions de stabilité d'une grue.
- Les abaques de charges et contrôleur d'état de charge.
- Le calage et le mouflage d'une grue.
- Les règles de conduites routières.
- Les chaînes cinématiques et principes des énergies mises en oeuvre.
- Les différents indicateurs du tableau de bord.
- Les batteries et le risque électrique.
- Les accessoires de levage.
- Les élingues et leurs limites.
- Les calculs des forces.
- Le centre de gravité.
- Les gestes de commandement.
- Le transport, la mise en place et l'adéquation au levage.



LE CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE (14h) :

- Le contrôles documentaires (VGP, CE, Notice d'utilisation, carnet d'entretien, ...) .
- Les vérifications à la prise de poste.
- L'attelage et le dételage de la grue.
- La mise en place par la roue jockey ou par déplacement autonome sur essieu.
- La mise en place de la grue (adéquation et balisage) .
- Le calage et les mises à niveau dans différentes conditions environnementales (nature des sols, déclivités, bord de chaussée, ...) .
- Le déploiement de la grue, les contrôles et les essais de fonctionnement de l'ensemble.
- Les différents exercices en vision directe, en aveugle, avec les différents accessoires des grues (pinces, bennes, ...) .





Le Programme de formation



LES PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans (dérogation possible).
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre en conformité avec la réglementation (obligatoire).
- Pouvoir délivrer une autorisation de conduite.

LA VALIDATION (4h) :

- Évaluation théorique et pratique .
- Test.
- Attestation de formation (**ACES**)

LE CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE (7h) :

- Les devoirs et responsabilités des utilisateurs.
- Les réglementations des engins de levage.
- Les grues tractables, types et mouvements.
- La technologie des équipements de travail.
- Les conditions de stabilité d'une grue.
- Les abaques de charges et contrôleur d'état de charge.
- Le calage et le mouflage d'une grue.
- Les règles de conduites routières.
- Les chaînes cinématiques et principes des énergies mises en oeuvre.
- Les différents indicateurs du tableau de bord.
- Les batteries et le risque électrique.
- Les accessoires de levage.
- Les élingues et leurs limites.



- Le centre de gravité.
- Les gestes de commandement.
- Le transport, la mise en place et l'adéquation au levage.

LE CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE (10h) :

- Les contrôles documentaires (VGP, CE, Notice d'utilisation, carnet d'entretien, ...) .
- Les vérifications à la prise de poste.
- L'attelage et le dételage de la grue.
- La mise en place de la grue (adéquation et balisage) .
- Le calage et les mises à niveau dans différentes conditions environnementales (nature des sols, déclivités, bord de chaussée, ...) .
- Le déploiement de la grue, les contrôles et les essais de fonctionnement de l'ensemble.
- Les différents exercices en vision directe, en aveugle, avec les différents accessoires des grues (pinces, bennes, ...) .
- Le repli, la fin de postes et les consignes.
- Montage des différents accessoires, tel que nacelle, après formation théorique conformément à la notice d'utilisation.





Le Programme de formation



LES PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans (dérogation possible).
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre en conformité avec la réglementation (obligatoire).
- Pouvoir délivrer une autorisation de conduite.

LA VALIDATION (4h) :

- Évaluation théorique et pratique .
- Test.
- Attestation de formation (**ACES**)

LE CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE (10h) :

- Les devoirs et responsabilités des utilisateurs.
- Les réglementations des engins de levage.
- Les grues tractables, types et mouvements.
- La technologie des équipements de travail.
- Les conditions de stabilité d'une grue.
- Les abaques de charges et contrôleur d'état de charge.
- Le calage et le mouflage d'une grue.
- Les règles de conduites routières.
- Les chaînes cinématiques et principes des énergies mises en oeuvre.
- Les différents indicateurs du tableau de bord.
- Les batteries et le risque électrique.
- Les accessoires de levage.
- Les élingues et leurs limites.





- Le centre de gravité.
- Les gestes de commandement.
- Le transport, la mise en place et l'adéquation au levage.

LE CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE (14h) :

- Les contrôles documentaires (VGP, CE, Notice d'utilisation, carnet d'entretien, ...) .
- Les vérifications à la prise de poste.
- L'attelage et le dételage de la grue.
- La mise en place de la grue (adéquation et balisage) .
- Le calage et les mises à niveau dans différentes conditions environnementales (nature des sols, déclivités, bord de chaussée, ...) .
- Le déploiement de la grue, les contrôles et les essais de fonctionnement de l'ensemble.
- Les différents exercices en vision directe, en aveugle, avec les différents accessoires des grues (pinces, bennes, ...) .
- Le repli, la fin de postes et les consignes.
- Montage des différents accessoires, tel que nacelle, après formation théorique conformément à la notice d'utilisation.





Le Programme de formation



LES PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans (dérogation possible).
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre en conformité avec la réglementation (obligatoire).
- Pouvoir délivrer une autorisation de conduite.

LA VALIDATION :

- Évaluation théorique et pratique.
- Attestation de formation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite.

LE CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE :

- Les devoirs et responsabilités des utilisateurs.
- Les réglementation des engins de levage.
- Autorisations sur voie publique et autorisations spécifiques.
- Terminologie des éléments constitutifs.
- Technologie des montes - meubles.
- Adéquation avant montage (contrôle résistance zone de montage, sécurisation, logistique, ...) .
- Conditions d'équilibre et de stabilité des appareils de levage en porte - à - faux.
- Mode opératoire du montage.
- Les différents composants de sécurité.
- Abaques de charges.
- Consignes d'utilisation (essais de fonctionnement, essais de charge, vérifications à la prise de poste) .
- Mode opératoire pour le démontage.





LE CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE :

- Le contrôles documentaires (VGP, CE, Notice d'utilisation, carnet de maintenance, ...) .
- Les vérifications à la prise de poste : contrôle de l'attelage et transport.
- L'adéquation sur site.
- Le montage du monte - meubles en sécurité.
- Les essais de fonctionnement.
- Le contrôle en cours d'utilisation normale.
- La fin de poste.
- La consignation et le compte rendu.





Le Programme de formation



LES PRE-REQUIS :

- Avoir 18 ans (dérogation possible).
- Visite médicale effectuée par la médecine du travail.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Etre en conformité avec la réglementation (obligatoire).
- Pouvoir délivrer une autorisation de conduite.

LA VALIDATION (4h) :

- Évaluation théorique et pratique .
- Test.
- Attestation de formation (ACES)

LE CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE (7h)

- Les devoirs et responsabilités des utilisateurs.
- Les réglementations des engins de levage.
- Les grues sur chenilles / araignées, types et mouvements.
- La technologie des équipements de travail.
- Les conditions de stabilité d'une grue.
- Les abaques de charges et contrôleur d'état de charge.
- Le calage et le mouflage d'une grue.
- Les règles de conduites routières.
- Les chaînes cinématiques et principes des énergies mises en oeuvre.
- Les différents indicateurs du tableau de bord.
- Les batteries et le risque électrique sur les grues araignées.
- Les accessoires de levage.
- Les élingues et leurs limites.
- Les calculs des forces.
- Le centre de gravité.
- Les gestes de commandement.





LE CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE (10h)

- Le contrôles documentaires (VGP, CE, Notice d'utilisation, carnet d'entretien, ...) .
- Les vérifications à la prise de poste.
- Le chargement et le déchargement de la grue (araignées uniquement).
- La mise en place de la grue (adéquation et balisage) .
- Le calage et les mises à niveau dans différentes conditions environnementales (nature des sols, déclivités, bord de chaussée, ...) .
- Le déploiement de la grue, les contrôles et les essais de fonctionnement de l'ensemble.
- Les différents exercices en vision directe, en aveugle, avec les différents accessoires des grues.

